

N/REF : 12/02/2025 17H19 C:000053 I:02627
V/REF : AC/C12582
V/Email reçu le Mercredi 12/02/2025 à 17H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHG
IMMEUBLE : LES CHATAIGNIERS-CHG
RUE DE LA GARENNE
.
35740 PACE

Rennes, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 84 GARENNE - MME ABDALLAH 07 83 81 99 62
LOGEMENT N° 111977, PORTE N°A201, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : REPARATION OU CHANGEMENT DE RADIATEUR FUYARD
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 21/02

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE RADIATEUR

CONSTAT : RADIATEUR PERCÉ

AUTRE CONSTAT: TETE THERMOSTATIQUE A REMPLACER SUR RADIATEUR CHAMBRE

PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 27/03

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

INTERVENTION IMPOSSIBLE, LE RADIATEUR FOURNI N'EST PAS AUX BONNES
DIMENSIONS

MISE EN SÉCURITÉ DU RADIATEUR DÉFECTUEUX

NOUVELLE PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE

INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 15/05

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU RÉSEAU CHAUFFAGE

VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE

DEPOSE RADIATEUR

FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU RADIATEUR

FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE TETE THERMOSTATIQUE

RACCORDEMENT ALIMENTATION

REMISE EN EAU

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
CONTROLE RADIATEUR CHAMBRE
CONSTAT : RADIATEUR FUYARD ET ROUILLÉ
MISE EN SECURITÉ DE CELUI CI
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : L'EAU DE CHAUFFAGE EST TRES SALLE, PREVOIR DESEMBOUAGE DU RESEAU COMPLET.

INTERVENTION DU 02/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU RÉSEAU CHAUFFAGE
VIDANGE INSTALLATION CHAUFFAGE
DEPOSE RADIATEUR CHAMBRE
PERCEMENT ET POSE DES NOUVEAU SUPPORT RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU RADIATEUR DANS LA CHAMBRE
RACCORDEMENT ET SERRAGE COTER CHAUDIERE
CRÉATION D'UN POT A BOUT SUR
RETOUR CHAUFFAGE
DÉPOSE ÉVACUATION PVC CHAUDIERE
DÉPOSE TUYAU CUIVRE
RETOUR CHAUFFAGE
ADAPTATION POT A BOUT SUR RETOUR
RACCORDEMENT A L'AIDE
DE RACCORD SERTISSAGE CUIVRE
RINÇAGE DE L'INSTALLATION COMPLETE
REMISE
EN PLACE ÉVACUATION CHAUDIERE A L'AIDE DE RACCORD PVC
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET
REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 02/07/25 a 16H59 EROCHE@AIGUILLON.COM
CL LGESTION Email envoyé le 16/05/25 a 12H56 EROCHE@AIGUILLON.COM
BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 15/05, PREVOIR DESEMBOUAGE DU RESEAU DE CHAUFFAGE AVEC INJECTION D'UN PRODUIT DÉSEMBOUANT ET UN NEUTRALISANT ET MISE EN PLACE D'UN POT A BOUE.
PREVOIR REMPLACEMENT RADIATEUR DE LA DEUXIEME CHAMBRE.
2904: MSG REP
MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 27/03/25 A 16H42 M. E ROCHE
1403: MSG REP POUR PLANIFIER POSE RADIATEUR DISPO
0403: MSG REP
NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 21/02/25 A 16H10 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL142-FP.1 Radiat.acier H600mm>L650mm	3	290,00		290,00
1,00	PBL143-FP.1 Radiat.acier H700mm>L650mm	50	310,00		310,00
1,00	PBL134-Ff Désembouage Instal.chauf.T4	50	205,00		205,00
1,50	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	50	45,00		67,50
1,50	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	50	55,00		82,50
1,00	PBL149-FP.Pot à boue	50	150,00		150,00
TOTAL H.T.					1105,00
T.V.A. a 10,00%					110,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1215,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.